

Délibération n° 9/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2023**

| | |
|--------------------------------------|----|
| NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE | 15 |
| NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS | 7 |
| NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS | 7 |
| NOMBRE DE PROCURATIONS | 0 |

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à quatorze heures.

Se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Pôle Social, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA 1^{ère} CONVOCATION : 6 avril 2023 – Absence de quorum au conseil d'administration

DATE DE LA 2nde CONVOCATION : 11 avril 2023

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, BARTHELEMY Marie-France, CHARRIERE Elisabeth, TRUILLET Florence, DALLONGEVILLE Danielle, Monsieur GERVAIS Patrick,

Membres nommés présents : Monsieur RALLO Marc

Absents : Mesdames SERIO Isabelle, SERRANO Bégonia, GARCIA Sandra, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle, Messieurs QUERCI Gérard, DUPART Bernard

Secrétaire de séance : Madame BOISSET Séverine

Objet : ADHESIONS UNCCAS ET UDCCAS

Madame Séverine BOISSET, rapporteur, expose :

L'adhésion à l'U.N.C.C.A.S. permet au C.C.A.S. de bénéficier des services et conseils d'ordres juridiques, techniques et administratifs ainsi que d'un centre de formation,

Vu l'existence de l'U.D.C.C.A.S. du Gard et l'intérêt majeur de se regrouper à l'échelon départemental permettant ainsi la mise en œuvre d'actions collectives visant :

- Au développement d'une identité spécifique par rapport aux autres partenaires institutionnels départementaux.
- À l'existence d'une structure de mutualisation des expériences, des réflexions et des formations pour être force de propositions.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'adhérer à l'Union Nationale des Centre Communaux d'Action Sociale (U.N.C.C.A.S) ;
- D'adhérer à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (U.D.C.C.A.S) du Gard ;
- D'inscrire ces dépenses au budget primitif 2023 ;
- D'autoriser Le Président ou son représentant à signer tout document afférant à la présente délibération.

Le Président
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Séverine BOISSET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/04/23
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 18/04/23